



**ASSOCIATION SOLIDAIRE POUR LA PREVENTION ET LE DEVELOPPEMENT DE LA SANTE
ET DE LA PREVOYANCE (ASPDSP)**

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
Siège social : 86-90, rue Saint-Lazare - 75009 PARIS

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2026**

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire afin de vous rendre compte de la situation de l'Association au cours de l'année 2025 et soumettre à votre approbation :

- les comptes de l'exercice écoulé,
- la modification d'une disposition d'un contrat souscrit par l'association,
- une proposition de délégation au Conseil d'administration
- la ratification de la nomination d'un administrateur.

Au cours de l'année 2025, notre-Association a poursuivi ses missions, et notamment son travail de partage et de négociation avec les assureurs, en ayant toujours à l'esprit l'intérêt général des adhérents.

Dans le contexte de hausse des dépenses de santé et d'augmentation des prises en charge par les assurances complémentaires santé, l'ASPDSP et les assureurs ont échangé, dans le respect et la transparence nécessaires, pour proposer des solutions adaptées.

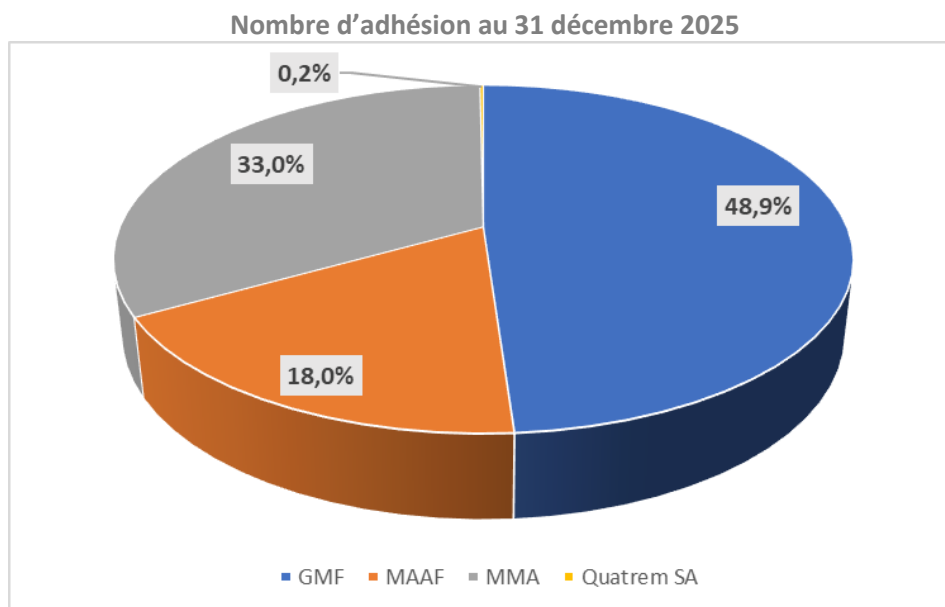
Les actions sociales de l'Association ainsi que les travaux ayant pour objectif de développer les actions de prévention et de solidarité en matière de santé et de handicap se sont poursuivis.

En 2026, l'ASPDSP développera de nouvelles actions et continuera à représenter les intérêts de ses membres auprès des assureurs.

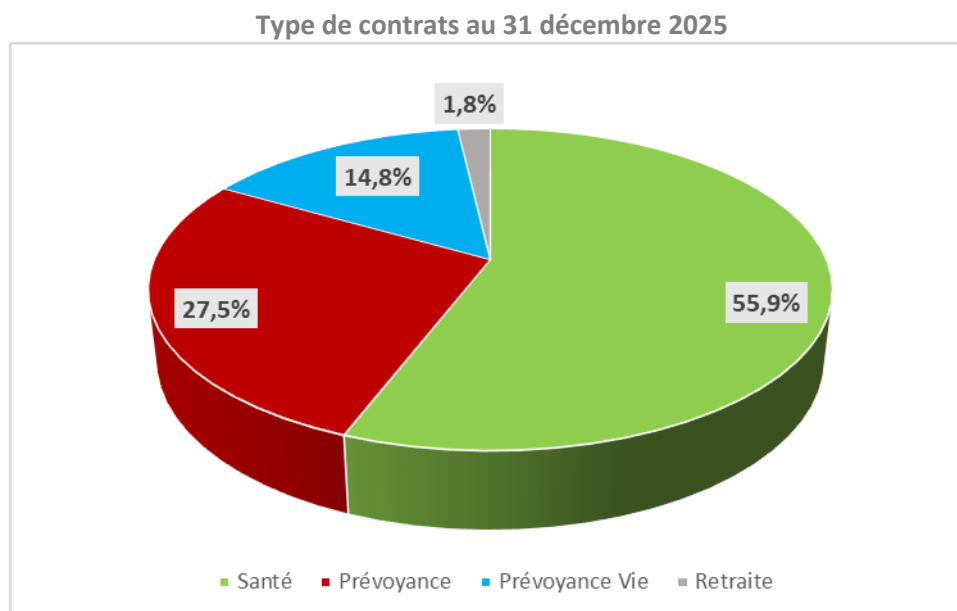
I. SITUATION DE L'ASSOCIATION AU COURS DE L'EXERCICE 2025

Les faits marquants de l'année 2025 vous sont résumés ci-dessous.

- **Etat des adhésions à l'Association**



Au 31 décembre 2025, l'ASPDSP compte 403 210 adhérents. Ils répartissent comme suit : 48,9% des adhérents détiennent un contrat GMF, 18% un contrat MAAF, 33% un contrat MMA et 0,2% un contrat Quatrem SA. (Lorsqu'un adhérent est titulaire de contrats auprès de plusieurs marques, la marque retenue est la 1^{ère} par ordre alphabétique.)



Le nombre de contrats en cours au 31 décembre 2025 s'élève à 469 124. Ils se répartissent comme suit : 55,9% sont des contrats Santé, 27,5% sont des contrats Prévoyance, 14,8% sont des contrats Prévoyance Vie et 1,8% sont des contrats Retraite.

- **Conseil d'administration**

L'Assemblée générale du 29 avril 2025 a renouvelé le mandat de sept administrateurs.

En conséquence de quoi le Conseil d'administration qui s'est tenu le même jour a procédé à l'élection de membres du Bureau de l'Association qui est désormais composé comme suit :

- M. François HECKER : Président,
- Mme Marie-Claude FAVIER : Première Vice-Présidente,
- M. Christian LE MOTHEUX DU PLESSIS : Second Vice-Président,
- M. Eric HUSTER : Secrétaire,
- Mme Nathalie ACKER SPRAUEL : Trésorière.

- **Réunion du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année 2025 : le 11 février, le 29 avril à la suite de l'Assemblée générale, le 18 septembre ainsi que le 10 octobre.

Par ailleurs, en 2024, ont été mises en place des réunions afin que les assureurs puissent partager des sujets d'actualité avec les membres du Conseil d'administration. Ces réunions ont également pour objectif d'offrir aux administrateurs un temps de réflexion et d'échanges sur des sujets intéressant l'Association. Pour l'année 2025, il a été choisi de reconduire ces réunions. Ainsi, deux réunions ont été tenues le 11 février et le 10 octobre.

- **Enrichissement du site Internet de l'Association**

Le site Internet de l'Association, www.aspdsp.org, mis en place en 2023, évolue depuis 2024 afin de proposer aux membres de l'Association un contenu enrichi et une meilleure expérience digitale.

Ainsi, en 2026, l'ergonomie de votre site évolue et de nouveaux contenus vous seront proposés. Vous pourrez notamment y retrouver des articles et actions concrètes de prévention.

- **Actions de solidarité et de prévention**

Dans le cadre de la délégation donnée par l'Assemblée générale au Conseil d'administration, au cours de l'année 2025, des actions sociales relatives aux contrats individuels ont été menées.

En effet, des actions de prise en charge exceptionnelle de dépenses extracontractuelles en matière de santé au profit de certains adhérents et/ou ayants-droits, dans la continuité des actions déjà mises en œuvre les années antérieures, ont été suivies.

Il s'agit pour l'Association d'apporter ainsi un soutien financier exceptionnel à des adhérents/assurés au titre d'un contrat Santé souscrits auprès de MMA par l'Association, victimes d'un problème de santé et faisant face à une situation personnelle difficile.

Aussi, concernant la prise en charge des dépenses extracontractuelles en matière de santé à fin 2025, le nombre de dossiers s'élevait à 73, se décomposant comme suit : 13 ont reçu un avis négatif, 3 ont été classés sans suite, 20 ont reçu un avis positif et 37 étaient encore en cours d'étude à la fin de l'année.

En 2025, le montant global consacré s'élevait à 21 553 euros, soit 898 euros en moyenne par dossier ayant reçu un avis favorable.

Par ailleurs, afin d'ouvrir son soutien à plus ou moins long terme à de nouveaux adhérents, l'Association mène des réflexions en lien avec les assureurs des contrats d'assurance de groupe souscrits. Pour qu'un soutien soit apporté au plus grand nombre, ces actions devraient être déterminées au regard de celles déjà proposées notamment par ces derniers.

II. FONDS D'ACTION SOCIALE : COMMISSION D'ACTION SOCIALE DES ASSURANCES COLLECTIVES (CASAC)

Pour rappel, deux administrateurs de l'ASPDSP siègent à la CASAC, MM Eric HUSTER et Marc ROUGEMONT. La Commission a été appelée à intervenir six fois en 2025, et 19 dossiers ont été présentés au titre de l'Action Sociale des Contrats Collectifs (FAS2C) de MMA.

La Commission d'Action Sociale des Assurances Collectives a décidé d'octroyer 17 066 euros d'aide financière globale.

III. EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Nous vous précisons qu'aucun évènement de nature à remettre en cause les comptes tels que présentés dans le rapport du trésorier ou pouvant affecter l'activité de l'Association n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

IV. REMUNERATION VERSEE PAR LES ENTREPRISES D'ASSURANCE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par ailleurs, conformément à nos obligations, nous vous confirmons qu'aucune rémunération n'a été versée par les entreprises d'assurance à un membre du Conseil d'administration et liée au montant de cotisations ou à l'encours des contrats souscrits par l'association.

V. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT (2^{ème} résolution)

Les comptes de l'exercice 2025 se soldent par un excédent de 373 308,17 euros qui se scinde en un excédent de 390 616,06 euros pour l'individuel et un déficit de 17 307,89 euros pour le collectif. Nous vous proposons d'imputer l'excédent individuel de 390 616,06 euros à « la réserve de trésorerie individuelle », qui passerait ainsi de 379 237,17 euros à 769 853,23 euros, et d'imputer le déficit collectif de 17 307,89 euros à « la réserve de trésorerie collective » qui passerait ainsi de 81 373,10 euros à 64 065,21 euros.

Nous vous proposons également d'affecter au « fonds d'actions sociales individuel » une somme de 272 443,00 euros, correspondant à la différence entre le montant qu'il convient d'affecter au fonds d'actions sociales pour permettre la mise en œuvre ou la reconduction d'actions en 2026, soit 795 000,00 euros et le solde du fonds d'actions sociales de 522 557,00 euros.

Cette somme est prélevée sur la « réserve de trésorerie individuelle » qui passe ainsi de 769 853,23 euros à 497 410,23 euros.

VI. EVOLUTION DE L'OFFRE

• Modifications de dispositions contractuelles

Dans le cadre de la délégation que l'Assemblée générale a donné au Conseil d'administration, celui-ci a donné son accord pour la signature de plusieurs avenants aux contrats d'assurance de groupe souscrits. La teneur de ces modifications vous est explicitée ci-après.

✓ Afin de faire face aux impacts des évolutions nécessitées par la réforme de la protection sociale des fonctionnaires dans le domaine de la prévoyance et pour répondre aux attentes et besoins des adhérents, les garanties des formules 1, 2 et 3 ont été enrichies et une 4^{ème} formule « Primes » a été développée pour le contrat ATOUT PREV souscrit auprès de GMF Assurances et GMF Vie. Cette évolution s'applique selon les garanties depuis juin 2025.

✓ L'assistance des contrats Santé (Vivazen, Medika, Vitamine, Vitapro, Biorythm, les Façonnables TNS, Santé Profil TNS) dont de MAAF Santé est souscriptrice est portée par MAAF SA depuis le 23 juin 2025.

✓ Afin de répondre aux attentes et besoins des adhérents, le contrat MAAF Vivazen TNS, souscrits auprès de MAAF Santé a été enrichi d'une nouvelle formule, permettant une garantie allégée « hospitalisation seule » avec un tarif adapté (offre non responsable). Cette modification s'applique depuis le 23 juin 2025.

✓ Afin de permettre une meilleure compréhension des dispositions contractuelles du contrat Atout Prev souscrit auprès de GMF Assurances/GMF Vie, suite à la réforme de l'indemnisation statutaire due par l'employeur public au bénéfice de ses agents, une modification d'ordre rédactionnel a été apportée aux dispositions concernant le mécanisme d'indemnisation en formule 1. Les prestations restent inchangées.

Dans le même objectif, et afin de prendre en considération les évolutions législatives concernant les règles d'indemnisation des fonctionnaires, une modification d'ordre rédactionnel a été apportée aux dispositions concernant le mécanisme d'indemnisation en formule 2 et 3. La modification s'applique à compter du 1^{er} janvier 2026. Pour l'ensemble de ces éléments, les adhérents ont été informés par emailing et mailing.

Une modification d'ordre rédactionnel a également été apportée aux dispositions concernant le mécanisme d'indemnisation du contrat Protection Revenu souscrit auprès de GMF Assurances. Les adhérents en ont été informés par courrier, pour une application à compter du 1^{er} janvier 2026.

✓ Afin de faciliter les évolutions du contrat Atout Prev souscrit auprès de GMF Assurances/GMF Vie et répondre tant aux besoins des adhérents qu'aux contraintes réglementaires, les dispositions du contrat relatives à la date de mise en œuvre des évolutions ont été modifiées. Aussi, les révisions de tarifs, montants ou conditions de garantie seront désormais applicables à l'ensemble des adhérents, au minimum trois mois après l'information qui leur aura été faite.

✓ Afin de permettre une meilleure compréhension des dispositions contractuelles, des précisions d'ordre rédactionnel ont été apportées concernant le remboursement des inlay/onlay dans les contrats Biorythm souscrits auprès de MAAF Santé. Cette modification a été effectuée le 1^{er} janvier 2026. Ces mêmes contrats ont été modifiés pour préciser l'âge limite de 25 ans des enfants assurés dans les conditions contractuelles.

✓ Dans le cadre de l'évolution du dispositif « 100% Santé », une nouvelle garantie « Matériel médical 100 % santé » a été ajoutée dans les conditions contractuelles et tableaux de garanties des contrats responsables souscrits auprès de GMF Assurances, MAAF Santé et MMA IARD/MMA IARD Assurances Mutuelles correspondant aux locations de courte durée des fauteuils roulants et à l'acquisition de prothèses capillaires. Cette évolution a été mise en œuvre les 1^{er} décembre 2025 et 1^{er} janvier 2026.

Dans l'ensemble des contrats responsable collectifs santé souscrits auprès de MMA IARD/MMA IARD Assurances Mutuelles et de MAAF Santé, une garantie « Matériel médical 100% santé » a été ajoutée. La liste de ces contrats vous est précisée en annexe de ce rapport.

✓ Les contrats AFFIPRO Santé TNS, AFFIPRO MMA Santé TNS, MMA Collective TNS Santé et les contrats Régime des anciens salariés (EVIN) souscrits auprès de MMA IARD/MMA IARD Assurances Mutuelles, ainsi que les contrats Les Façonnables TNS et Santé Profil TNS souscrits auprès de MAAF Santé ont été mis à jour au 1^{er} janvier 2025 (notamment vocabulaire utilisé et mise à jour, actualisation de la clause RGPD).

✓ Le contrat Assurance Revenu Pros souscrit auprès de MMA IARD/MMA IARD Assurances Mutuelles a été modifié afin de compléter le montant de l'indemnisation journalière versée à partir du 360^{ème} jour pour les artisans commerçants et de pallier ainsi l'arrêt de l'indemnisation du régime obligatoire. Cette modification sera effective courant 2026.

✓ Enfin l'ajout d'une garantie « l'Activité Physique Adaptée » dans les contrats Santé individuelle, souscrits par MAAF Santé et MMA IARD/MMA IARD Assurances Mutuelles, a été choisie. La mise en œuvre sera progressive et débutera en 2026.

La liste de ces contrats vous est précisée en annexe de ce rapport.

- **Souscription d'un nouveau contrat**

Un nouveau contrat, à effet du 15 février 2025, a été souscrits par l'ASPDSP auprès de MMA IARD/MMA IARD Assurances Mutuelles : il s'agit d'un contrat collectif à adhésion facultative destiné aux anciens salariés (contrat non responsable) sur la base des nouvelles offres « Santé Collective MMA facultatives » dénommé « Régime des anciens salariés frais de santé / MMA collective santé à adhésion facultative » (MMA-S-2024-C3).

VII. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE CONCERNANT LES CONTRATS D'ASSURANCE SOUSCRITS

A l'occasion de cette Assemblée, outre l'approbation des comptes de l'exercice clos, vous serez également sollicités pour :

- **donner délégation au Conseil d'administration afin de signer certains avenants aux contrats d'assurance de groupe (4^{ème} résolution)**

Il sera proposé à l'Assemblée générale de donner, dans la limite des dispositions statutaires et réglementaires, pouvoir au Conseil d'administration pour signer tout avenant aux contrats d'assurance de groupe souscrits par l'Association pour une durée de 18 mois, notamment ceux :

- rendus nécessaires pour les mettre en conformité avec les évolutions législatives, réglementaires ou jurisprudentielles,
- permettant de les adapter aux évolutions concurrentielles impliquant notamment l'ajout d'options contractuelles,
- ceux permettant une meilleure compréhension des conditions contractuelles sans que cela ne porte atteinte aux droits et obligations des adhérents.

- **autoriser la modification d'une disposition d'un contrat souscrit par l'Association (5^{ème} résolution)**

Il sera proposé à l'Assemblée générale de modifier les dispositions du contrat Capital Décès MMA (N°AS-2005-01-098) relatives au non-paiement des cotisations afin que l'assureur puisse facturer les frais liés à l'envoi de la mise en demeure au client qui n'aurait pas payé, totalement ou partiellement, ses cotisations. Cette évolution permettrait que ces frais liés aux mises en demeure des adhérents en incident de paiement ne soient pas supportés par l'ensemble des adhérents au contrat Capital Décès MMA. Cette évolution prendrait effet le 1^{er} octobre 2026, pour les adhésions en cours et les nouvelles adhésions.

VIII. COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR (6^{ème} résolution)

Monsieur François FEQUANT a démissionné de sa fonction d'administrateur à effet du 30 janvier 2026.

Le Conseil d'administration a nommé à titre provisoire, à compter du 20 février 2026, Madame Ketty BESNARD en qualité d'administratrice, en remplacement de Monsieur François FEQUANT, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2027 à tenir en 2028. Cette nomination vous est soumise pour ratification.

A titre informatif, vous sont présentés les supports en unités de compte des principaux contrats multisupports souscrits par l'ASPDSP.

Le Conseil d'administration,

ANNEXES

- I. Liste de certains contrats d'assurance de groupe modifiés dans le cadre de la délégation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale (point VI du rapport)**
- II. Liste des Unités de compte des principaux contrats multisupports souscrits par l'ASPDSP**

I. Liste de certains contrats d'assurance de groupe modifiés dans le cadre de la délégation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale (point VI du rapport)

- **Liste des contrats Santé responsable 100% Santé : (contrats Santé individuelle et collective, souscrits par MAAF Santé et MMA IARD/MMA IARD Assurances Mutuelles et GMF Assurances /La Sauvegarde) :**

MAAF Santé

- Vivazen TNS
- Biorythm TNS
- Médika/Vitamine/VitaPro TNS
- Les Façonnables TNS
- Santé Profil TNS

GMF

- Santé Pass Complémentaire

MMA

- Assurance Santé MMA (377) (CG 379 et 381) TNS
- MMA Collective TNS Santé
- Régime des anciens salariés frais de santé MMA Collective Santé à adhésion obligatoire
- Régime des anciens salariés frais de santé MMA Collective Santé à adhésion facultative
- Agents MMA-Santé Madelin (MH-Santé) TNS
- Complémentaire Santé des retraités loi Evin sur-mesure salariés
- Contrats loi Evin pour l'ensemble des offres salariés
- Affipro MMA Santé TNS
- Anciennes gammes TNS MMA (374)

- **Liste des contrats Santé /Activité Physique Adaptée » (contrats Santé individuelle, souscrits par MAAF Santé et MMA IARD/MMA IARD Assurances Mutuelles) :**

MAAF Santé

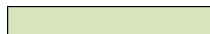
- Vivazen TNS
- Biorythm TNS
- Médika/Vitamine/VitaPro TNS
- Santé Profil TNS

MMA

- Assurance Santé MMA (377) (CG 379 et 381) TNS
- Anciennes gammes TNS MMA (374)

II Liste des unités de compte au 31 décembre 2025

Code Isin	Libellé	MMA SOLUTIONS RETRAITE PRO + et MMA SOLUTIONS RETRAITE AGRI +	MMA SOLUTIONS RETRAITE PRO et MMA SOLUTIONS RETRAITE AGRI	OPTIW LOI MADELIN et MULTIW LOI MADELIN	MULTISTRATEGIES RETRAITE PRO et MULTISTRATEGIES RETRAITE AGRI	SIGNATURE RETRAITE PRO et SIGNATURE RETRAITE AGRI
FR0000934937	Covéa Actions Amérique A					
FR0011208800	Covéa Actions Amérique Mid Cap A					
FR0000441677	Covéa Actions Asie C					
FR0007022157	Covéa Actions Croissance C					
FR0000441685	Covéa Actions Europe Opportunités A					
FR0000289381	Covéa Actions France C					
FR0007497789	Covéa Actions Investissement C					
FR0000289431	Covéa Actions Japon C					
FR0000939845	Covéa Actions Monde AC					
FR0010535625	Covéa Actions Solidaires C					
FR0013312659	Covéa Aeris A					
FR0013312667	Covéa Aqua A					
FR0013312709	Covéa Solis A					
FR0013312717	Covéa Terra A					
FR0000002164	Covéa Flexible ISR C					
FR001400SAQ7	Covéa Horizon 2029 AC					
FR001400ZN32	Covéa Horizon 2031 AC					
FR0010652495	Covéa Multi Emergents A					
FR0000939852	Covéa Multi Europe A					
FR0000939860	Covéa Multi Immobilier A					
FR0000970550	Covéa Multi Monde A					
FR0000445074	Covéa Multi Small Cap Europe A					
FR0000289472	Covéa Obligations C					
FR0000978736	Covéa Obligations Convertibles AC					
FR0000939936	Covéa Oblig Inter C					

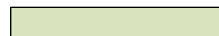


Support ouvert à la commercialisation au 31.12.2025



Support fermé à la commercialisation au 31.12.2025

Code Isin	Libellé	MMA SOLUTIONS RETRAITE PRO + et MMA SOLUTIONS RETRAITE AGRI +	MMA SOLUTIONS RETRAITE PRO et MMA SOLUTIONS RETRAITE AGRI	OPTIW LOI MADELIN et MULTIW LOI MADELIN	MULTISTRATEGIES RETRAITE PRO et MULTISTRATEGIES RETRAITE AGRI	SIGNATURE RETRAITE PRO et SIGNATURE RETRAITE AGRI
FR0000939886	Covéa Perspectives Entreprises A					
FR0007019039	Covéa Profil Dynamique C					
FR0010395608	Covéa Profil Modéré C					
FR0010395624	Covéa Profil Offensif C					
FR0011365204	Covéa Sécurité A C					
FR0000931412	Covéa Sécurité G					
FR0013357803	Covéa Ruptures AC					
FR0000441628	Covéa Actions Europe Hors Euro C					
FR0000939951	Covéa Euro Souverain D					
FR0000441651	Covéa Euro Spread D					
FR0000931446	Covéa Moyen Terme C					
FR0007056924	Aberdeen Wactions					
FR001400MP50	Actions SMID Cap Eur by Indépend AM					
FR001400HAY4	Aliquis Convictions P					
FR001400PEJ0	Allocation Patrimoniale by DNCA C					
FR001400QQX3	Allocation Valeur by Varenne C					
FR001400NFK0	Allocation Valor by R-Co C					
FR0010156604	Amundi Oblig Internat Flexible P C					
FR0014006HC2	Arôme Patrimoine C					
FR001400LH10	BDL Rempart B					
LU1988108350	BDL Transitions C					
LU0171309270	BGF World Healthscience Fund E2					
LU0171310955	BGF World Technology E2 EUR					
FR0010106849	BNP Paribas Indice France ESG Class					
FR0014009CE3	Canopée Equilibre C					



Support ouvert à la commercialisation au 31.12.2025



Support fermé à la commercialisation au 31.12.2025

Code Isin	Libellé	MMA SOLUTIONS RETRAITE PRO + et MMA SOLUTIONS RETRAITE AGRI +	MMA SOLUTIONS RETRAITE PRO et MMA SOLUTIONS RETRAITE AGRI	OPTIW LOI MADELIN et MULTIW LOI MADELIN	MULTISTRATEGIES RETRAITE PRO et MULTISTRATEGIES RETRAITE AGRI	SIGNATURE RETRAITE PRO et SIGNATURE RETRAITE AGRI
FR00140081Y1	Carmignac Crédit 2027 A EUR Acc					
FR001400U4S3	Carmignac Crédit 2031 A EUR Acc					
FR0010149302	Carmignac Emergents A Eur					
FR0010312660	Carmignac Investissement E Eur					
FR0010149203	Carmignac Multi Expertise					
FR0010135103	Carmignac Patrimoine A Eur					
FR0010149120	Carmignac Sécurité A Eur acc					
FR0007076930	Centifolia C					
LU1100076550	Clartan Valeurs C					
FR0000284689	Comgest Monde C					
FR0010097667	CPR Croissance Défensive P					
FR0010097683	CPR Croissance Réactive P					
LU2570611322	CPR Invest Europ Strat Autonomy A					
LU1530899142	CPR Inv-Gb Disruptive Opp A					
LU1694789535	DNCA Invest Alpha Bonds B					
LU2661119755	DNCA Invest - Evolutif					
LU1490785091	DNCA Inv SRI Norden Eur A EUR					
LU1366712518	DNCA Invest Archer Mid-Cap Europe B					
LU0284396289	DNCA Invest Value Europe B					
FR0010986315	DNCA Sérénité Plus C					
FR0010557967	Dorval Convictions R					
FR0010611293	Echiquier Arty SRI A					
FR0010321828	Echiquier Major SRI Growth Europe					
FR0010434019	Echiquier Patrimoine					
FR0010546903	Echiquier Smid Blend Euro SRI C					
FR0010547067	Echiquier Value Europe P					

Code Isin	Libellé	MMA SOLUTIONS RETRAITE PRO + et MMA SOLUTIONS RETRAITE AGRI +	MMA SOLUTIONS RETRAITE PRO et MMA SOLUTIONS RETRAITE AGRI	OPTIW LOI MADELIN et MULTIW LOI MADELIN	MULTISTRATEGIES RETRAITE PRO et MULTISTRATEGIES RETRAITE AGRI	SIGNATURE RETRAITE PRO et SIGNATURE RETRAITE AGRI
FR0000973562	Ecofi Convictions Monde C					
LU1244893696	EdR Big Data A Eur Cap					
FR0010505578	EdR Euro Sustainable Eq A EUR					
LU1161527038	EdR Fd-Bond Allocation A Eur C					
FR0010594309	EdR India R EUR					
FR0010594333	EdR SICAV Tricolore Convictions R					
FR0011585520	Eiffel Nova Europe ISR					
FR001400GXY8	Eiffel Rendement 2028 R					
FR001400S0Q9	Eiffel Rendement 2030 R					
LU1920211973	Eleva Absolute Return Europe Fd A2					
FR0007023700	Equilibre Discovery					
FR0007051040	Eurose C					
LU1261431768	FF Global Dividend A					
LU0115773425	Fidelity Funds Global Technology Fund E					
LU1261432659	Fidelity World A-Acc-EUR					
LU0592650831	Franklin US Opportunities N Acc H1					
FR0013113198	Futur Flexible Actions C					
FR0011153014	Ginjer Actifs 360 A					
FR0013393295	H2O Moderato FCP EUR-R(C)					
FR0013393329	H2O Multibonds FCP R (C)					
FR0010923383	H2O Multistrategies FCP R-C Eur					
LU1021349151	JPM Global Healthcare D Acc Eur					
LU0095938881	JPM Global Macro Opport A					
LU0217390656	JPM Pacific Equity D Acc Eur					
FR0000980427	Keren Patrimoine C					

Code Isin	Libellé	MMA SOLUTIONS RETRAITE PRO + et MMA SOLUTIONS RETRAITE AGRI +	MMA SOLUTIONS RETRAITE PRO et MMA SOLUTIONS RETRAITE AGRI	OPTIW LOI MADELIN et MULTIW LOI MADELIN	MULTISTRATEGIES RETRAITE PRO et MULTISTRATEGIES RETRAITE AGRI	SIGNATURE RETRAITE PRO et SIGNATURE RETRAITE AGRI
FR0010230490	Lazard Credit Opportunities RC					
FR0000292302	Lazard Patrimoine Croissance C					
FR0012355139	Lazard Patrimoine SRI RC					
LU1582988058	M&G (Lux) Dynamic Alloc Fd					
LU1665237704	M&G (Lux) Gb Listed Infrast A					
LU1670628491	M&G (Lux) Global Themes Fund A EUR Cap					
LU1670724373	M&G Lux Optimal Income Fd A Eu					
FR0000292278	Magellan C					
LU0914733059	Mirova Eurp Environm Eq R-A					
FR0010400762	Moneta Long Short A					
FR0010298596	Moneta Multi Caps C					
FR0011600410	Natixis Actions US Growth R					
LU1951204046	NIF (Lux) I Thematics Meta Fd					
LU1951225553	NIF (Lux) I Thematics Safety Fund					
LU1951200481	NIF Lux I Thematics AI & Robot R/A					
LU0445386369	Nordea 1 Alpha 10 Ma Fund BP					
FR0000299356	Norden SRI					
FR0013536505	Objectif Developpement A					
FR0000989899	ODDO BHF Avenir CR-EUR Cap					
LU1864504425	ODDO BHF Exklusiv: Polaris Balanced					
FR0010564351	Ofi Invest ESG MultiTrack R					
FR0011170182	Ofi Invest Precious Metals R					
FR0011147594	Omnibond R					
FR0011066802	OPCIMMO P					
FR001400KCZ1	Ostrum SRI Credit Ultra Short Plus RE					
FR0011350685	Ostrum SRI Crossover L					

Code Isin	Libellé	MMA SOLUTIONS RETRAITE PRO + et MMA SOLUTIONS RETRAITE AGRI +	MMA SOLUTIONS RETRAITE PRO et MMA SOLUTIONS RETRAITE AGRI	OPTIW LOI MADELIN et MULTIW LOI MADELIN	MULTISTRATEGIES RETRAITE PRO et MULTISTRATEGIES RETRAITE AGRI	SIGNATURE RETRAITE PRO et SIGNATURE RETRAITE AGRI
FR0013318136	Panorama Patrimoine					
LU0503631714	Pictet Global Environmental Oppor P					
LU1433232854	Pictet TR - Atlas P Eur					
LU2206556016	Pictet TR Atlas Titan P EUR					
LU0104884860	Pictet Water P EUR					
LU0255977455	Pictet-Biotech - P					
LU0280435388	Pictet-Clean Energy Transition P					
LU0386882277	Pictet-Global Megatrend Select					
LU0217139020	Pictet-Premium Brands-P EUR					
LU0340559557	Pictet-Timber-P EUR					
FR0011276567	R-co 4Change Moderate Allocation C					
FR001400TA00	R-co Armor C EUR					
FR0007009139	R-co Conviction Convertibles Europe					
FR0010807107	R-co Conviction Crédit Euro F EUR					
FR0013183290	R-co Objectif Croissance					
FR0013183308	R-co Objectif Dynamique					
FR001400IBH5	R-co Target 2027 HY F					
FR0013476215	R-Co Thematic Target 2026 HY C					
FR0011253624	R-co Valor C EUR					
FR0013202132	Sextant Bond Picking A					
FR0010286013	Sextant Grand Large A					
EP9999999998	SPI					
FR0007078589	Sycomore Allocat Patrimoine R					
FR0010738120	Sycomore Partners P					
FR0013466455	Synergies All Process					

Code Isin	Libellé	MMA SOLUTIONS RETRAITE PRO + et MMA SOLUTIONS RETRAITE AGRI +	MMA SOLUTIONS RETRAITE PRO et MMA SOLUTIONS RETRAITE AGRI	OPTIW LOI MADELIN et MULTIW LOI MADELIN	MULTISTRATEGIES RETRAITE PRO et MULTISTRATEGIES RETRAITE AGRI	SIGNATURE RETRAITE PRO et SIGNATURE RETRAITE AGRI
FR0010487512	Tailor Allocation Defensive C					
FR0013505450	Tikehau 2027 R-Acc-EUR					
LU1585265066	Tikehau Short Duration R					
FR0010546945	Tocqueville Megatrends					
FR0007072160	Trusteam Optimum R					
FR0014001QD2	V Pertinence C EUR					
LU2358389745	Varenne Global A					
LU2358392376	Varenne Valeur A					
FR0011062686	Vital Flex Dynamique					
FR001400XMB4	Vital Flex Patrimoine					
FR0010291187	Zenith Equilibre Monde E					
FR0013281193	Zenith Patrimoine					
FR0013436664	Zenith World					



Support ouvert à la commercialisation au 31.12.2025



Support fermé à la commercialisation au 31.12.2025